

DDEN : RÉOLUTION GÉNÉRALE 2019

Réunis du 14 au 16 juin 2019, à Rennes, pour leur 105e congrès national, les **Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale** rappellent que l'avenir de notre pays repose, en partie, sur la qualité de son école publique, laïque. L'investissement consacré à ce maillon est déterminant pour notre cohésion nationale. L'enjeu républicain de l'École laïque est la République et réciproquement.

Pour servir l'intérêt général, face aux diversités démographiques, géographiques et sociales, la puissance publique n'a d'obligation constitutionnelle qu'à l'égard du seul service public laïque d'éducation.

Les DDEN dénoncent les aides et privilèges croissants que la puissance publique accorde à une concurrence privée, qui fonctionne et s'administre sur le mode libéral **pour des intérêts particuliers ou communautaristes**. L'instruction obligatoire à 3ans offre une nouvelle manne à l'enseignement privé.

Les DDEN affirment qu'une instance indépendante telle que le CNESCO (Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire) est indispensable à une évaluation impartiale du système éducatif et souhaitent son maintien.

Au nom de l'intérêt de l'enfant

L'École publique a l'obligation d'accueillir tous les jeunes, au-delà de l'origine des familles, des inégalités sociales et des convictions particulières des uns et des autres. Elle doit répondre à l'exigence de laïcité, à l'accès à une culture commune partagée afin de devenir des citoyens libres et responsables.

Les DDEN revendiquent le maintien de la semaine de quatre jours et demi pour alléger les journées scolaires. Le statut dérogatoire des quatre jours nuit à une organisation sereine, à l'intérêt général des enfants, et à leurs temps de vie.

Les DDEN regrettent le manque de cohérence dans l'enchaînement des réformes proposées par le ministère. La loi « Ecole de la confiance » ne répond pas à la définition de l'École de la République émancipatrice, laïque et gratuite portée par les DDEN.

Le droit à une éducation de qualité est inscrit dans la Constitution. Cette éducation doit offrir à chaque enfant la possibilité de s'émanciper, d'acquérir des savoirs et de s'insérer dans la société d'où qu'il vienne et quel que soit le statut de sa famille.

Les DDEN rappellent la spécificité de l'École maternelle française qui respecte les rythmes d'apprentissage de chaque enfant. Les DDEN réaffirment leur attachement à un enseignement de qualité dispensé par des professeurs des écoles.

Les DDEN militent pour le rétablissement d'une véritable médecine scolaire. Ils demandent l'amélioration et l'individualisation de l'accompagnement des enfants en situation de handicap pour une réelle "école inclusive" et des solutions pérennes pour les enfants qui ne peuvent pas être accueillis à l'école. Ils demandent le rétablissement de réseaux d'aide complets.